

# **Préjugés et faits concernant la situation économique des personnes âgées**

**étude effectuée par le Prof. Dr. Walter Rehberg sur demande du  
Conseil Suisse des Aînés**

## Préjugé 1: Toutes les personnes âgées sont riches.

**Fait 1.1: La quote-part des pauvres est à peu près identique chez les jeunes et chez les aînés.**

Le développement des systèmes de rentes avec le but d'éradiquer la pauvreté chez les vieux, a amené de sérieuses améliorations dans la situation de la génération des aînés. Cependant, la pauvreté dans la vieillesse continue d'exister. Des analyses concernant la situation des revenus de personnes jeunes et âgées ont montré que le taux de pauvreté de ces deux groupes de la population est du même ordre de grandeur. Ceci n'est pas seulement vrai pour la Suisse mais également pour les autres pays européens. (voir table 1).

Table 1

	taux de pauvreté chez les personnes de plus de 65 ans	taux de pauvreté dans la population entière
Suisse	14.3%	15.2%
Allemagne	12.0%	10.4%
France	18.9%	13.9%
Italie	18.0%	18.5%
Suède	7.5%	9.8%

Le taux de pauvreté est déterminé par 60% de la moyenne du revenu d'équivalence ménager. Source: Blome et al. (2008) sur la base du panel ménager de la Communauté Européenne pour l'Allemagne, la France, l'Italie et la Suède; Wanner/Gabadinho (2008) pour la Suisse.

Blome et al. (2008, p. 150) résumant les résultats de leurs analyses sur la situation matérielle des personnes âgées en Allemagne, en France, en Italie et en Suède de la façon suivante: „Les personnes âgées se trouvent plus souvent dans les tranches de revenu inférieures et moyennes que l'ensemble de la population. A l'exception de la France, elles ne sont presque pas représentées dans le dixième le plus bas. Les prestations de rentes et autres transferts sociaux ont une grande importance pour les revenus bas et moyens dans tous les pays. Les autres revenus ne représentent en règle générale pas plus de 10% du revenu ménager des personnes âgées. Les personnes âgées sont moins souvent dans la classe des hauts revenus que l'ensemble de la population. Dans la classe des hauts revenus, la part des rentes du revenu ménager total diminue sensiblement; elle représente cependant encore plus de la moitié du revenu ménager.“

***Fait 1.2: Une partie considérable de la population âgée dispose de moyens financiers faibles ou insuffisants. Les femmes âgées et les personnes très âgées sont spécialement frappées de pauvreté.***

Selon les recherches de Wanner et Gabadinho (2008), 5% des retraités en Suisse ne possèdent pas de fortune et 8% manquent de moyens liquides. Pour 12% des rentiers AVS, le revenu 2007 ne suffisait pas pour vivre; ils ont dû demander des prestations complémentaires. Il s'agissait tout de même de 156'000 personnes. Si, dans la catégorie des 60-64 ans 8.2% ont touché des prestations complémentaires, le pourcentage est de 9.4% pour la catégorie des 65-79 ans et de 19.2% pour celle des plus de 80ans. Pour toutes les catégories, la quote-part des femmes dépasse celle des hommes.

***Fait 1.3: Le risque de pauvreté dans la vieillesse va augmenter dans l'avenir.***

Blome et al. (2008) font remarquer que dans un avenir proche, la pauvreté dans l'âge va augmenter si le niveau des rentes individuelles est réduit par rapport au développement général des revenus. Les plus grands risques pour la sécurité dans l'âge consistent en une évolution instable des revenus et un bas niveau pour le revenu du travail. „Il est fort possible que dans l'avenir, la quote-part des quinquagénaires à moyens financiers modestes n'augmente par l'apport de générations de plus jeunes qui ont connu des conditions-cadre socio-économiques autres.“ (Wanner/Gabadinho, 2008, p. 15) Le 2<sup>ème</sup> survey de la vieillesse allemand a montré les parts grandissantes des personnes touchées par un revenu relativement faible. On ne peut donc pas tabler sur un développement permanent de l'amélioration socio-économique des personnes âgées (Motel-Klingebiel, 2006). En Suisse, entre 2000 et 2007 le nombre de rentiers AVS qui ont dû recourir aux prestations complémentaires a augmenté modérément, mais continuellement d'environ 8%. Cette augmentation est plus marquée chez les femmes que chez les hommes.

***Fait 1.4: La pauvreté des jeunes est souvent un phénomène passager, la pauvreté des vieux est presque toujours un phénomène chronique.***

La dynamique des revenus est bien plus faible dans l'âge. La vraisemblance de devenir pauvre ou de quitter la pauvreté est nettement inférieure dans la vieillesse. Celui qui est pauvre dans sa vieillesse le restera. (Motel-Klingebiel, 2004).

## **Préjugé 2: Toutes les personnes âgées sont pauvres.**

***Fait 2.1: La situation économique de la génération des aînés s'est améliorée au cours du 20<sup>ème</sup> siècle par l'introduction de systèmes d'assurances étatisés. Elle s'est adaptée à celle de l'ensemble de la population.***

17.4% de la population active dispose d'amples moyens financiers contre 16% de retraités. En 1976, les retraités disposaient de plus de 57% du revenu moyen de la population active; en 2003, cette valeur était de 67%. En 1976, les retraités possédaient une fortune équivalant à 297% de la fortune moyenne de la population active; en 2003, cette valeur était de 299%. L'amélioration de la situation du revenu des personnes âgées doit avant tout être imputé à l'introduction de la prévoyance professionnelle (Wanner/Gabadinho, 2008). Nous pensons qu'à l'avenir cette augmentation va sensiblement diminuer (OFAS, 2003). En 1997, en Norvège, le groupe d'âge de 45 à 55 ans fut celui avec le plus grand revenu et le groupe d'âge de 55 à 66 ans celui avec la plus grande fortune (Gulbrandsen/Langsether, 2000). Le revenu disponible des personnes âgées a augmenté ces années passées dans tous les états de l'OCDE. Cette augmentation paraît spectaculaire. Ceci est dû au point de départ très bas (Esping-Andersen/Sarasa, 2002).

***Fait 2.2: L'inégalité socio-économique est plus prononcée dans la population âgée que chez les jeunes.***

Les inégalités entre générations sont négligeables en comparaison des inégalités dans la même génération (Myles, 2002). Les inégalités économiques, mesurées comme coefficient GINI, sont plus grandes pour les personnes retraitées que pour les personnes en activité, indépendamment de la situation familiale des personnes testées. (Wanner/Gabadinho, 2008).

### **Préjugé 3: Les jeunes financent la population âgée.**

#### ***Fait 3.1: La génération des aînés participe activement au financement des transferts de l'État social.***

En 2007, la Confédération a financé 27.7% des dépenses de l'AVS par un pour cent de la TVA, par des parts de la taxe sur les alcools, par l'impôt sur le tabac, par la redevance des casinos ainsi que par les finances générales (OFAS, 2008). Si l'on admet que les personnes âgées ont participé au financement de l'AVS en proportion de leur part de la population adulte, leur participation représente environ 6% des dépenses totales de l'AVS. En 2006, près de 58% des recettes de l'AI provenaient des collectivités publiques. Les prestations complémentaires à l'AI et à l'AVS sont entièrement financées par les impôts, de même que les dépenses pour l'aide sociale. Enfin, 7% des dépenses de l'assurance chômage sont financés par les collectivités publiques. Par ses impôts, la génération des aînés participe donc au financement de toutes ces institutions sociales.

#### ***Fait 3.2: La quote-part des transferts de l'État social envers la génération des aînés est très modérée.***

La proportion entre la part des dépenses sociales qui va vers les aînés et celle qui va vers les jeunes est en Europe continentale en moyenne 1.7 (entre 3.5 en Italie et 1.2 en Belgique); dans les pays anglo-saxons elle est de 1.2 (0.7 en Australie et 2.5 aux USA); dans les pays scandinaves elle est de 0.8 (Esping-Andersen/Sarasa, 2002). En Suisse, la valeur correspondante pour 2006 est de 1.6 si l'on prend en considération la prévoyance professionnelle (2<sup>ème</sup> pilier). Sinon, elle est 1.1 (voir table 2)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le classement de la table 2 en transferts de l'État social envers les aînés et envers les jeunes a été effectué avec comme but une comparaison avec les chiffres de Esping-Andersen/Sarasa (2002). De ce fait, la logique de classement des auteurs a été maintenue. Il va de soi qu'un bilan des générations qui tient compte de tous les détails de la proportion du financement par les impôts et de celle par les contributions, peut résulter en une répartition légèrement différente entre les générations.

Table 2

	Transferts socio-étatiques vers la jeune génération en 2006 (en millions de francs)	Transferts vers les rentiers en 2006 (en millions de francs)
rentes de la PP pour orphelins / enfants	307	--
rentes invalidité de la PP	2'248	--
promotion de la propriété de la prévoyance professionnelle(PP)	2'254	--
rentes pour orphelins de l'AVS	294	--
prestations financières et mesures individuelles de l'AI	8'856	--
prestations complémentaires à l'AI	1'349	--
frais de guérison, alloc. journa- lières, rentes, prestations de l'AA en capital et supplément de renchérissement	4'725	--
prestations sociales de l'APG	1'316	--
prestations sociales / chômage	4'426	--
allocations familiales	4'816	--
aide sociale et de chômage	2'510	--
rentes vieillesse de l'AVS	--	28'436
rentes vieillesse et prestations en capital de la PP	--	20'790
compensations d'impotence et mesures individuelles de l'AVS	--	527
prestations complémentaires à l'AVS		1'695
autres prestations d'aide aux personnes âgées		216
<b>Somme</b>	<b>33'110</b>	<b>51'664</b>

Source: Office fédéral des assurances sociales 2008a; Office fédéral des assurances sociales 2008b. Les positions qui suivent n'ont pas été prises en considération. Elles ne peuvent être attribuées à un groupe d'âge: toutes les dépenses de la LAMAI; rentes de veufs/veuves de la LPP et de la LAVS; frais administratifs des différentes œuvres sociales; paiements comptants selon l'art. 5 de la loi du libre passage; contributions aux institutions et organisations de l'AVS/AI.

***Fait 3.3: L'augmentation des coûts dans le domaine de la santé n'est due que pour une petite partie au vieillissement démographique de la population***

Le vieillissement démographique de la population n'est responsable de l'augmentation des coûts de la santé que dans une proportion très restreinte. La plus grande partie des frais de santé engendrés par une personne au cours de sa vie, l'est peu avant son décès. Cette constatation est encore plus frappante chez les jeunes (Zweifel/Felder, 1996). En constatation inverse, l'on peut dire que si davantage de personnes mouraient jeunes, si l'espérance de vie de la population n'avait pas augmenté de manière continue, les coûts de la santé seraient encore plus élevés. Même Steinmann et Telser (2005) concluent que seuls environ un cinquième de l'augmentation des coûts de la santé jusqu'en 2030 ira sur le compte du vieillissement démographique. Si, dans une analyse, l'on ne tient compte que d'un instant, il va de soi que les retraités retirent plus de la caisse maladie qu'ils ne versent. Mais les jeunes actuels profiteront plus tard également davantage que les personnes qui seront jeunes à ce moment là.

***Fait 3.4: Les aînés fournissent de substantiels transferts financiers privés vers les jeunes.***

Les transferts monétaires privés entre les générations suivent le modèle de la cascade, ils suivent les générations, des aînés vers les jeunes. Les transferts privés coulent en sens inverse des transferts publics. Environ un tiers des personnes interrogées dans le survey de la vieillesse allemand de 1996 avaient effectués des transferts financiers à leurs enfants adultes. Le deuxième survey de la vieillesse a donné des résultats analogues (Motel-Klingebiel, 2006). Les études faites aux USA et en France présentent des valeurs comparables (Attias-Donfut/Wolff, 200a). Environ 35% des personnes avec des petits-enfants soutiennent leurs propres enfants dans la garde des petits-enfants. Les transferts financiers sont plus particulièrement effectués dans les couches socio-économiques supérieures. Les transferts privés sont avant tout fournis dans les périodes difficiles, pendant la formation, en cas de phase de chômage. Cela permet de décharger les caisses publiques. Kohli (1999) a estimé la proportion des transferts financiers privés des aînés vers les jeunes à environ 9% des paiements de rentes publiques; pour l'Allemagne en 1995.

Les résultats du "Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe" confirment l'existence d'un modèle de transfert stable et cohérent (Albertini et al., 2007). En Suisse, 21% des personnes de plus de 50 ans ont soutenu financièrement leurs enfants en 2004. Le montant moyen était de 9'788 Euros et donc nettement au-dessus du montant moyen des dix autres pays analysés dans le cadre de l'étude. Leur montant moyen était 2'914 Euros. En montant net, après avoir déduit les prestations fournies par les jeunes pour les aînés, il reste un montant de transfert financier privé des aînés au profit des jeunes de 8'981 Euros.

**Préjugé 4: les personnes âgées ont toutes besoin d'aide et ne font plus rien pour les jeunes.**

***Fait 4.1: Les aînés s'occupent dans une grande mesure de leurs petits-enfants.***

Environ la moitié des familles qui ont besoin d'un encadrement familial complémentaire pour leurs enfants font appel à leur parenté – dans la majorité des cas aux grands-parents ne vivant pas dans le même ménage (Stutz/Strub, 2006). En 2005, en Suisse, environ 190'000 enfants de moins de 15 ans, répartis dans environ 112'000 ménages ont été pris en charge par des grands-parents – la plupart du temps par les grands-mères du côté maternel. Selon l'Enquête Suisse sur la Population Active ESPA, 11% des personnes de plus de 50 ans s'occupent d'enfants de leur parenté qui n'habitent pas dans le même ménage qu'eux. Ceci représente en 2004 environ 100 millions d'heures. Si l'on monnaie cette activité au frais du marché pour un taux horaire de spécialiste à frs. 35.- (office fédéral de la statistique, 2004) cela représente un montant total de 3'500 millions de francs. Malgré le développement des offres de garderies institutionnalisées, l'importance des grands-parents n'a pas diminué. Très souvent, la garde des petits-enfants est la condition sine qua non pour que les mères puissent exercer une activité professionnelle. (Kohli, 2005).

***Fait 4.2: Lors de nécessité de soins, en règle générale, c'est le partenaire qui prend en charge les tâches de soins – pour autant que sa propre santé le lui permette.***

En Suisse, jusqu'à 60% des personnes âgées nécessitant des soins sont soignées à leur domicile, dans plus du tiers des cas, le ou la partenaire est le fournisseur principal d'aide et de soins. (Höpflinger / Hugentobler, 2005). En 2004, près de 46'800 personnes de plus de 50 ans ont soigné leur conjoint ou partenaire. Elles ont investi en moyenne 8 heures par semaine. Cela représente 19'468'800 heures de travail par année (Stutz/Strub, 2006). Si l'on compte un salaire horaire brut de 39 francs, cela représente environ 760 millions de francs par année.

***Fait 4.3: Les personnes âgées fournissent la plus grande partie des activités bénévoles dans les sociétés, dans l'église, dans des groupes d'intérêts, dans la politique ainsi que dans les organisations socio-caritatives.***

En 1997, 17% des personnes à la retraite se sont engagées bénévolement dans des sociétés, dans des groupes d'intérêts, dans la politique ou dans une organisation socio-caritative ou religieuse. Elles ont investi en moyenne 16 heures par mois (office fédéral de la statistique, 1999). Ceci représente un volume d'activité d'environ 39 millions d'heures de travail. Si l'on compte un salaire horaire brut de 35 francs, cela représente environ 1'365 millions de francs.

Dans l'ensemble, les personnes de la génération des aînés donnent davantage aux jeunes par des transferts informels sous forme d'argent et de travail, qu'ils ne reçoivent de la génération des jeunes (Hoff, 2006). Les résultats du Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe confirment cet état de fait pour la Suisse (Albertini et al., 2007): Les aînés fournissent trois à quatre fois plus de travaux de soutien informels pour les jeunes que l'inverse. La différence est encore bien plus manifeste dans les transferts financiers à l'intérieur des familles. Cette différence en faveur de la jeune génération est estimée à un contre dix.

Künemund (2005) estime que – se basant sur les résultats du Ageing Survey – en 1995 la population allemande entre 60 et 85 ans a fourni 3.5 milliards d'heures de travail bénévole pour les charges honorifiques, pour la prise en charge d'enfants et pour des prestations de soins. Si l'on applique un salaire horaire net de 23 DM cela représente une valeur totale de plus de 80 milliards de DM. Ce montant représente environ 21% des versements annuels de toutes les assurances légales de retraites.

## **Préjugé 5: Les personnes âgées se font la belle vie aux frais des jeunes.**

***Fait 5.1: Les personnes âgées continuent d'épargner et accroissent ainsi leur fortune.***

Dès l'âge de 50 ans les dépenses des ménages privés diminuent (Fachinger, 2006). Les femmes de plus de 65 ans, en ménage à personne seule, utilisent moins d'argent que les hommes du même groupe d'âge, dans une situation similaire.. Suivant le type de ménage et le groupe d'âge, le quota-épargne des plus de 65 ans se situe entre 5% et 18%. De nombreuses analyses montrent que les personnes âgées ne consomment pas toute leur fortune; seul leur taux d'économie diminue. (Gulbrandsen/Langsether, 2000).

***Fait 5.2: Chaque année, des montants importants de fortune passent de la génération des aînés à celle des jeunes, par héritage ou don.***

Les ménages suisses héritent davantage que la fortune qu'ils amassent eux-mêmes. En 2000, les héritages représentent 28.5 milliards de francs. En comparaison, l'économie brute des ménages privés 22 milliards de francs (Stutz et al., 2007). Au minimum un quart du volume des héritages est transféré une nouvelle fois par des donations. Les héritages sont répartis de façon très inégale. Un tiers de la population n'hérite rien. La moitié des héritages représentent 2% de la somme héritée. Les 40% suivants des héritages représentent un quart de la somme héritée. Les dix derniers pour cent des héritages représentent les trois quarts de la somme héritée. Cette inégalité sociale par les héritages est avant tout fixée par les 10% les plus faibles et le 10% des plus grosses fortunes. Entre ces deux pôles, l'important est le niveau de culture et les différences de revenu. L'âge moyen où les filles héritent est de 46 ans ; il est de 50 ans pour les garçons. Les héritages sont donc une composante de la prévoyance vieillesse qui est répartie de manière très inégale. Seuls 3% de la somme héritée va aux petits-enfants et 90% restent à l'intérieur de la famille.

Se basant sur les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> surveys allemands de la vieillesse, Motel-Klingebiel (2006) constate qu'en Allemagne il faut compter avec une augmentation massive des héritages dans un proche avenir. En 2002, la population de la tranche 40 à 85 ans a transféré environ 32.5 milliards d'Euros à des tiers – avant tout à leurs enfants. Ceci correspond à la moyenne de 2'638 Euros par personne par année.

Les héritages ne sont pas seulement le reflet des inégalités sociales existantes, ils provoquent leur polarisation. A l'avenir, les lacunes de la sécurité dans la vieillesse ne peuvent être comblées par des héritages. „Celui qui doit craindre la pauvreté dans l'âge à cause de son petit revenu de rente, ne peut pas compter sur une grande donation ou un grand héritage. C'est plutôt le contraire. Des augmentations de fortunes privées se restreignent à un groupe de la population qui possède déjà une bonne sécurité pour sa vieillesse et de bonnes assurances.“ (Schupp/Szydlik, 2004)

**Préjugé 6: La situation des jeunes ne peut être améliorée que par des réductions de rentes.**

***Fait 6.1: Il n'existe aucun rapport entre la situation financière des jeunes et la situation économique des aînés.***

Les pays scandinaves nous fournissent l'exemple que, en comparaison avec d'autres états de l'OCDE, la quote-part des aînés pauvres comme celle des jeunes pauvres reste basse. La quote-part des aînés pauvres est très basse. Leur revenu disponible correspond à environ 80% du revenu moyen. L'orientation en faveur des jeunes se manifeste dans les états providence scandinaves par des allocations pour enfants très généreuses, par des investissements élevés dans les garderies d'enfants et par une politique dynamique du marché du travail. De ce fait, presque toutes les mères travaillent et les retraites anticipées sont rares. Les familles avec enfants sont de plus en plus confrontées à un environnement économique difficile. Dans l'ensemble, les retraités se portent bien. Cependant, il n'existe aucune évidence qu'il y ait un rapport entre ces deux constatations, que c'est parce que l'État dépense trop pour les aînés que les jeunes ont de la peine. L'accroissement des dépenses sociales pour les aînés pourrait provenir de la politique problématique des retraites anticipées. Enfin, dans les pays de l'OCDE, il existe un lien significatif entre la pauvreté des jeunes et celle des aînés (Esping-Andersen/Sarasa, 2002).

***Fait 6.2: Les réductions de rentes chez les aînés affecteraient aussi les jeunes et hypothéqueraient les relations entre générations.***

Les transferts étatiques sous forme de rentes déchargent les relations familiales et contribuent à la stabilité des relations entre générations. Des réductions de rentes peuvent avoir un impact négatif sur les jeunes par la diminution des possibilités et de la disponibilité de la génération des aînés à fournir un soutien financier au profit de celle des jeunes. Les transferts financiers des aînés en faveur des jeunes augmentent la disponibilité des jeunes à aider concrètement les aînés. Cette aide décharge les caisses publiques dans le financement des soins (Szydlik, 2000; Brandt et al., 2008; Attias-Donfut et al., 2005). „Si les aînés profitent modérément des redistributions de l'état providence, non seulement les relations familiales sont facilitées et renforcées mais l'engagement social de la société est rendu possible et favorisé.“ (Künemund/Vogel, 2006, S. 285)

Kohli und Künemund (2005) argumentent eux aussi que sans une rente vieillesse suffisante de la part de l'État, il ne peut y avoir de transferts entre génération. Ce n'est que par le contrat des générations de l'État que les familles deviennent capables de réaliser leurs prestations dans le cadre d'aides privées entre générations. Le détournement des transferts par le biais des aînés fait sens pour plusieurs raisons: le statut des aînés est amélioré; le bien-être des jeunes est augmenté; les transferts à l'intérieur de la famille sont plus efficaces que des prestations de l'État, parce que les familles connaissent mieux la situation de leur parenté. „Une mauvaise sécurité dans l'âge pourrait faire renaître la nécessité de devoir aider ses vieux parents. Cela pèserait de manière non négligeable sur les relations entre générations, plus que les protagonistes d'un État svelte ne le voudraient.“ (Kohli/Künemund, 2005, p. 339)

***Fait 6.3: Pour améliorer la situation matérielle des jeunes, d'autres mesures socio-politiques que la réduction des rentes doivent être envisagées.***

Sur la base d'une étude de simulation avec des données provenant de neuf pays européens, Gonnott et al. (1995), concluent que ni un Baby-Boom, ni une immigration forcée, ni une augmentation des cotisations ne peuvent contribuer à une sécurité persistante du système des rentes. Par contre, en plus d'autres mesures, une augmentation des possibilités d'exercer une activité professionnelle pour les femmes ferait sens. Burniaux et al. (2004) pensent eux aussi qu'un encouragement des activités professionnelles des femmes, des jeunes et des personnes âgées permettrait d'endiguer jusqu'en 2025 les problèmes des systèmes de rentes causés par la démographie. L'activité professionnelle des femmes pourrait être favorisée par une imposition individuelle des couples, par une incitation fiscale pour les deux parents travaillant hors de leur domicile, par un soutien financier pour la garde des enfants et par un paiement d'être parent. Les deux dernières mesures procurent une incitation à un travail à plein temps. Les allocations familiales réduisent l'activité professionnelle des femmes (Jaumotte, 2003). En 1995, la part des dépenses pour la garde d'enfants en dehors de la famille était en Suisse 0.3% du PNB. Ceci est beaucoup moins que la moyenne des pays de l'OCDE de 0.7% (Autriche 0.9%, France 1.3%, Allemagne 0.8%).

Il existe en Suisse un potentiel pour encourager le travail professionnel à plein temps des femmes. Pourtant, en 2008, le quota de travail net des femmes de 15-64 ans était de 77% (office fédéral de la statistique, 2008). Ce quota était encore bien inférieur à celui des hommes (88%). D'autre part, 57% des femmes qui travaillent en Suisse ont une occupation à temps partiel. En comparaison, seuls 13% des hommes ont un travail à temps partiel. En Suisse, bien moins de femmes travaillent à plein temps, en comparaison avec les autres pays de l'OCDE (Burniaux et al., 2004).

La sécurité dans l'âge pourrait être augmentée par une imposition fiscale plus grande des revenus des capitaux (Kistler, 2006), de la fortune ou encore par une imposition des héritages. Un droit de succession réduirait en partie la forte inégalité sociale des héritages.

## **Préjugé 7: Des luttes de répartition entre jeunes et aînés sont inévitables.**

### **Fait 7.1: La solidarité entre les générations est très développée.**

Les potentiels de conflits entre générations se situent à un niveau bien plus subtil que celui généralement évoqué des aînés qui reçoivent des prestations et des jeunes qui paient des cotisations. Grâce à la grande solidarité qui continue de régner dans les familles, les potentiels de conflits entre générations sont plutôt faibles. Les générations ne sont pas uniquement liées entre elles par les transferts sociaux de l'État mais également par les relations familiales. Celles-ci sont marquées par la redistribution des ressources des aînés vers les jeunes. „L'inégalité des prestations sociales de l'État en faveur des aînés par le paiement de rentes substantielles est affaiblie dans le cadre de la famille par les prestations des parents au profit de leurs enfants. Des rentes élevées se répercutent sur des transferts de prestations élevés des parents vers les enfants. Les déficits de l'offre de l'État dans le domaine de la garde des enfants sont partiellement compensés par le potentiel de garde des grands-parents. Cela facilite le fait pour les mères de concilier famille et profession, bien que l'offre de l'État fait défaut. D'étroites relations entre générations permettent de remplacer partiellement le manque d'engagement de l'État.“ (Blome et al., 2008, p. 50) Seules 17% des personnes interrogées dans le cadre du survey de la vieillesse allemand sont d'avis qu'il n'y a pas besoin d'aider sa parenté car l'aide de l'État est (Szydlik, 2000).

„Les institutions de l'État providence ont suffisamment assuré financièrement la phase de vie qui suit la vie professionnelle. L'amélioration des conditions de vie aux cours des siècles fait que chaque nouvelle cohorte d'aînés entre dans la retraite avec de meilleures conditions que les cohortes précédentes. Pourtant certains groupes ne profitent pour ainsi dire pas de ces améliorations. La tâche politique actuelle consiste davantage dans le maintien des institutions sociales de l'État que dans la création d'innovations diffuses. Il faut confronter les prestations des systèmes existants aux réformes hecques sans but précis.“ (Kohli, 2005, p. 27 ss.)

## Bibliographie

Albertini, M., Kohli, M., Vogel, C.: Intergenerational transfers of time and money in European families: common patterns – different regimes? *Journal of European Social Policy* 17(4)2007, p. 319-334.

Arber, S., Attias-Donfut, C. (eds.): *The Myth of Generational Conflict. The family and state in ageing societies.* London: Routledge, 2000.

Attias-Donfut, C., Ogg, J., Wolff, F.-C. : Family Support. In : Börsch-Supan, A., Brugiavini, A., Jürges, H., Mackenbach, J., Siegrist, J., Weber, G.: *Health, Ageing and Retirement in Europe. First Results from the Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe.* Mannheim Research Institute for the Economics of Aging, 2005, p. 171-178.

Attias-Donfut, C., Wolff, F.-C.: The redistributive effects of generational transfers. In: Arber, S., Attias-Donfut, C. (eds.): *The Myth of Generational Conflict. The family and state in ageing societies.* London: Routledge, 2000a, p. 22-46.

Attias-Donfut, C., Wolff, F.-C.: Complementarity between private and public transfers. In: Arber, S., Attias-Donfut, C. (eds.): *The Myth of Generational Conflict. The family and state in ageing societies.* London: Routledge, 2000b, p. 47-68.

Blome, A., Keck, W., Alber, J.: *Generationenbeziehungen im Wohlfahrtsstaat. Lebensbedingungen und Einstellungen von Altersgruppen im internationalen Vergleich.* Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2008.

Bonoli, G., Bertozzi, F., Wichmann, S.: *Anpassung der Rentensysteme in der OECD: Reformmodelle für die Schweiz?* Bern: Bundesamt für Sozialversicherung, 2008.

Börsch-Supan, A., Brugiavini, A., Jürges, H., Mackenbach, J., Siegrist, J., Weber, G.: *Health, Ageing and Retirement in Europe. First Results from the Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe.* Mannheim Research Institute for the Economics of Aging, 2005.

Brandt, M., Deindl, C., Haberkern, K., Szydlik, M.: Reziprozität zwischen erwachsenen Generationen: Familiäre Transfers im Lebenslauf. *Zeitschrift für Gerontologie und Geriatrie* 41(2008), p. 374-381.

Bundesamt für Sozialversicherung: *Analyse der Finanzierungsquellen für die AHV.* Bern, 2003.

Bundesamt für Sozialversicherung: *Schweizerische Sozialversicherungsstatistik 2008.* Bern, 2008a.

Bundesamt für Sozialversicherung: *Statistik der Ergänzungsleistungen zur AHV und IV 2007.* Bern, 2008b.

Bundesamt für Statistik: *Unbezahlt – aber trotzdem Arbeit. Zeitaufwand für Haus- und Familienarbeit, Ehrenamt, Freiwilligenarbeit und Nachbarschaftshilfe.* Neuchâtel, 1999.

Bundesamt für Statistik: *Satellitenkonto Haushaltsproduktion. Pilotversuch für die Schweiz.* Neuchâtel, 2004.

Bundesamt für Statistik: Detaillierte Ergebnisse der Schweizerischen Arbeitskräfteerhebung. Neuchâtel, 2008.

Burniaux, J.-M., Duval, R., Jaumotte, F. : Coping With Ageing : A Dynamic Approach To Quantify The Impact Of Alternative Policy Options On Future Labour Supply In OECD Countries. Organisation for Economic Co-operation and Development, 2004.

Deutsches Zentrum für Altersfragen (Hrsg.): Einkommenssituation und Einkommensverwendung älterer Menschen. Berlin: Lit Verlag, 2006.

Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen (Hrsg.): Pflegen, betreuen und bezahlen. Familien in späteren Lebensphasen. Bern, 2006.

Esping-Andersen, G., Gallie, D., Hemerijk, A., Myles, J. (eds.): Why We Need a New Welfare State. Oxford: Oxford University Press, 2002.

Esping-Andersen, G., Sarasa, S.: The generational conflict reconsidered. Journal of European Social Policy 12(1)2002, p. 5-21.

Fachinger, U.: Einkommensverwendung im Alter. In: Deutsches Zentrum für Altersfragen (Hrsg.): Einkommenssituation und Einkommensverwendung älterer Menschen. Berlin: Lit Verlag, 2006, p. 9-152.

Gonnot, J.-P., Prinz, C., Keilman, N.: Adjustments of Public Pension Schemes in Twelve Industrialized Countries: Possible Answers to Population Ageing. European Journal of Population 11(1995), p. 371-398.

Grosser, C., Brunner, E.J., Nachtigall, C.: Einstellungen über intergenerationelle Transferleistungen in Familien. In: Brunner, E. J.: Intergenerationelle Transferleistungen in Familien. Institut für Erziehungswissenschaft der Friedrich-Schiller-Universität Jena, 2008.

Gulbrandsen, L., Langsether, A.: Wealth distribution between generations: A source of conflict or cohesion? In: Arber, S., Attias-Donfut, C. (eds.): The Myth of Generational Conflict. The family and state in ageing societies. London: Routledge, 2000a, p. 22-46.

Hoff, A.: Intergenerationale Familienbeziehungen im Wandel. In: Tesch-Römer, C., Engstler, H., Wurm, S. (Hrsg.): Altwerden in Deutschland. Sozialer Wandel und individuelle Entwicklung in der zweiten Lebenshälfte. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006, p. 231-288.

Holzmann, R., Hinz, R.: Old Age Income Support in the 21<sup>st</sup> Century. An International Perspective on Pension Systems and Reform. Washington D.C.: The World Bank, 2005.

Höpflinger, F.: Solidarität und ältere Menschen – Herausforderungen und Lösungen. In: Soziale Sicherheit CHSS 2/2007. Bern: Bundesamt für Sozialversicherungen BSV.

Höpflinger, F.: Erbschaften und Schenkungen – finanzielle Transfers zwischen den Generationen. In: Perrig-Chiello, P., Höpflinger, F., Suter, C.: Generationen – Strukturen und Beziehungen. Generationenbericht Schweiz. Zürich: Seismo, 2008a, p. 235-252.

Höpflinger, F.: Wohlfahrtsstaatliche Umverteilungen und Fragen zu Generationenbilanzen. In: Perrig-Chiello, P., Höpflinger, F., Suter, C.: Generationen – Strukturen und Beziehungen. Generationenbericht Schweiz. Zürich: Seismo, 2008a, p. 285-298.

Höpflinger, F., Hugentobler, V.: Familiäre, ambulante und stationäre Pflege im Alter. Perspektiven für die Schweiz. Bern: Huber, 2005.

Jaumotte, F.: Female Labour Force Participation: Past Trends And Main Determinants In OECD Countries. Organisation for Economic Co-operation and Development, 2003.

Kistler, E.: Die Methusalem-Lüge. Wie mit demographischen Mythen Politik gemacht wird. München/Wien: Hanser, 2006.

Kohli, M.: Private and Public Transfers between Generations: Linking the Family and the State. *European Societies* 1(1)1999, p. 81-104

Kohli, M.: Generationengerechtigkeit ist mehr als Rentenfinanzierung. *Zeitschrift für Gerontologie und Geriatrie* 35(2002), p. 129-138.

Kohli, M.: Der Alters-Survey als Instrument. In: Kohli, M., Künemund, H. (Hrsg.): Die zweite Lebenshälfte. Gesellschaftliche Lage und Partizipation im Spiegel des Alters-Survey. 2. Auflage. Wiesbaden: Verlag für Sozialwissenschaften, 2005, p. 11-33.

Kohli, M., Künemund, H.: Gegenwart und Zukunft des Generationenkonflikts. In: Kohli, M., Künemund, H. (Hrsg.): Die zweite Lebenshälfte. Gesellschaftliche Lage und Partizipation im Spiegel des Alters-Survey. 2. Auflage. Wiesbaden: Verlag für Sozialwissenschaften, 2005, p. 337-367.

Kohli, M., Künemund, H. (Hrsg.): Die zweite Lebenshälfte. Gesellschaftliche Lage und Partizipation im Spiegel des Alters-Survey. 2. Auflage. Wiesbaden: Verlag für Sozialwissenschaften, 2005.

Künemund, H.: „Produktive“ Tätigkeiten. In: Kohli, M., Künemund, H. (Hrsg.): Die zweite Lebenshälfte. Gesellschaftliche Lage und Partizipation im Spiegel des Alters-Survey. 2. Auflage. Wiesbaden: Verlag für Sozialwissenschaften, 2005, p. 277-317.

Künemund, H., Vogel, C.: Öffentliche und private Transfers und Unterstützungsleistungen im Alter – „crowding in“ oder „crowding out“? *Zeitschrift für Familienforschung* 18(3)2006, p. 269-289.

Lüscher, K., Liegle, L.: Generationenbeziehungen in Familie und Gesellschaft. Konstanz: UVK Verlagsgesellschaft, 2003.

Lyberaki, A., Timios, P.: Poverty and Social Exclusion: A New Approach to an Old Issue. In: Börsch-Supan, A., Brugiavini, A., Jürges, H., Mackenbach, J., Siegrist, J., Weber, G.: Health, Ageing and Retirement in Europe. First Results from the Survey of Health, Ageing and Retirement in Europe. Mannheim Research Institute for the Economics of Aging, 2005, p. 302-309.

Motel-Klingebiel, A.: Arme oder reiche Alte? Daten zur Einkommenssituation. *Informationsdienst Altersfragen* 31(4)2004. Berlin: Deutsches Zentrum für Altersfragen.

Motel, A.: Einkommen und Vermögen. In: Kohli, M., Künemund, H. (Hrsg.): Die zweite Lebenshälfte. Gesellschaftliche Lage und Partizipation im Spiegel des Alters-Survey. 2. Auflage. Wiesbaden: Verlag für Sozialwissenschaften, 2005, p. 42-102.

Motel-Klingebiel, A.: Materielle Lagen älterer Menschen. In: Tesch-Römer, C., Engstler, H., Wurm, S. (Hrsg.): Altwerden in Deutschland. Sozialer Wandel und individuelle Entwicklung in der zweiten Lebenshälfte. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006, p. 155-230.

Myles, J.: A New Social Contract for the Elderly? In: Esping-Andersen, G., Gallie, D., Hemerijk, A., Myles, J. (eds.): Why We Need a New Welfare State. Oxford: Oxford University Press, 2002, p. 130-172.

Perrig-Chiello, P., Höpflinger, F., Suter, C.: Generationen – Strukturen und Beziehungen. Generationenbericht Schweiz. Zürich: Seismo, 2008.

Schweizerischer Seniorenrat SSR: 10 Argumente gegen Altersdiskriminierung in Wort und Schrift, Volkswirtschaftliche, demografische, gesellschaftliche, sozial- und umweltpolitische Aspekte, SSR-News spezial, Bern, 2006.

Schweizerischer Seniorenrat SSR: Wer hat Angst vor den Senioren? SSR-News Nr. 17, Bern, 2008, p. 1.

Schön-Bühlmann, J.: Unbezahlte Pflegeleistungen von Privatpersonen und –haushalten. Soziale Sicherheit CHSS 5/2005, p. 274-280.

Schupp, J., Szydlik, M.: Zukünftige Vermögen – wachsende Ungleichheit. In: Szydlik, M. (Hrsg.): Generation und Ungleichheit. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2004, p. 243-264.

Silverstein, M.: Intergenerational Family Transfers in Social Context. In: Binstock, R.H., George, L.K. (Eds.): Handbook of Aging and the Social Sciences. Amsterdam et al.: Elsevier, 2006.

Steinmann, L., Telser, H.: Gesundheitskosten in der alternden Gesellschaft. Weshalb nicht die Zunahme älterer Menschen sondern falsche Anreize das Gesundheitssystem unter Druck setzen. Zürich: Avenir Suisse, 2006.

Stutz, H., Bauer, T., Schmutz, S.: Erben in der Schweiz. Eine Familiensache mit volkswirtschaftlichen Folgen. Zürich/Chur: Rüegger, 2007.

Stutz, H., Strub, S.: Leistungen der Familien in späteren Lebensphasen. In: Eidgenössische Koordinationskommission für Familienfragen (Hrsg.): Pflegen, betreuen und bezahlen. Familien in späteren Lebensphasen. Bern, 2006, p. 73-102.

Suter, C., Höpflinger, F.: Intergenerationelle Vermittlung von Bildung und Status. In: Perrig-Chiello, P., Höpflinger, F., Suter, C.: Generationen – Strukturen und Beziehungen. Generationenbericht Schweiz. Zürich: Seismo, 2008, p. 135-144.

Szydlik, M.: Lebenslange Solidarität? Generationenbeziehungen zwischen erwachsenen Kindern und Eltern. Opladen: Leske und Budrich, 2000.

Szydlik, M. (Hrsg.): Generation und Ungleichheit. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2004.

Tesch-Römer, C., Engstler, H., Wurm, S. (Hrsg.): Altwerden in Deutschland. Sozialer Wandel und individuelle Entwicklung in der zweiten Lebenshälfte. Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006.

Viebrok, H.: Künftige Einkommenslage im Alter. In: Deutsches Zentrum für Altersfragen (Hrsg.): Einkommenssituation und Einkommensverwendung älterer Menschen. Berlin: Lit Verlag, 2006, p. 153-230.

Wanner, P., Gabadinho, A.: Die wirtschaftliche Situation von Erwerbstätigen und Personen im Ruhestand. Bern: Bundesamt für Sozialversicherung, 2008.

Zaidi, A.: Well-being of Older People in Ageing Societies. Vienna: European Centre, 2008.

Zweifel, P., Felder, S. (Hrsg.): Eine ökonomische Analyse des Alterungsprozesses: Bern: Haupt, 1996.